Kristalina Georgieva, juge, sur Twitter, que la situation "ajoute un risque économique significatif pour la région et pour le monde".
En France, l'heure est désormais aux consultations tous azimuts. Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a rencontré, toute la journée, plusieurs organisations professionnelles (métallurgie, aérospatiale, automobile, agroalimentaire, nucléaire, bancaire), ainsi que le PDG de TotalEnergies. L'impact de cette guerre sera également à l'ordre du jour, chamboulé pour l'occasion, du Conseil européen informel des ministres des Finances, prévu demain. Il y sera question "notamment [des] prix de l'énergie". Enfin, face à la vague de sanctions qui devrait continuer de s'abattre sur la Russie, Moscou a déjà prévenu, non sans cynisme, que "nous prendrons des mesures de rétorsion sévères", au nom du "principe de réciprocité, qui est la base du droit international"... celui-là même sur lequel Vladimir Poutine s'est assis, en lançant ses troupes à l'assaut de l'Ukraine.

⏩ **A (re)lire :** Ces entreprises et secteurs français qui retiennent leur souffle face à la crise russo-ukrainienne

Le trafic maritime international, victime collatérale ?

Toutes les implications économiques du conflit ouvert par la Russie en Ukraine sont encore difficiles à mesurer. Un exemple : les chaînes logistiques internationales, déjà éprouvées par la crise du Covid-19, pourraient se tendre encore davantage, s'alarme la Chambre internationale de la marine marchande. La raison en est simple : 14,5 % des marins embarqués sur les navires de commerce sont soit Russes, soit Ukrainiens. Or, des restrictions à leur libre circulation (à travers l'interdiction des vols civils dans leur pays, par exemple) ou des difficultés à les rémunérer (en cas d'exclusion de la Russie du sytème financier international) pourraient faire dérailler le trafic maritime, estime l'organisation.

Salaires, prix : les TPE-PME prêtes à céder à l'inflation

C'est l'autre engrenage du moment. Après avoir ralenti l'activité des entreprises, les difficultés de recrutement et d'approvisionnement menacent désormais de tirer les coûts vers le haut. Plus de la moitié des TPE-PME envisagent ainsi d'augmenter à la fois les salaires de leurs collaborateurs et

les prix de leurs produits en 2022, selon une étude de Bpifrance Le Lab et Rexecode. Quand bien même elles se plaignent elles-mêmes, et de plus en plus, des conséquences de l'inflation sur leurs affaires.

Les tensions d'approvisionnement sous surveillance accrue

Les difficultés d'approvisionnement ne justifient pas tout. Afin d'identifier et désamorcer les "comportements anormaux" et pressions abusives des grands donneurs d'ordre, les médiateurs du crédit et des entreprises appellent les victimes de telles pratiques à se faire connaître. L'idée est de dénouer les situations les plus tendues par le dialogue, voire des sanctions.

La "sortie de crise" sanitaire un peu plus longue que prévu

L'économie va devoir réapprendre à marcher seule à partir de l'été prochain. Comme la plupart des aides encore en place, le "plan de sortie de crise" du gouvernement, lancé en juin dernier, s'éteindra au 30 juin 2022. Ces mesures s'articulent autour d'un numéro d'assistance (0806 000 245) et d'un réseau de conseillers départementaux, appelés à orienter les entreprises fragilisées par la crise du Covid-19 vers les dispositifs les plus adaptés (dont une procédure collective simplifiée, le "traitement de sortie de crise", et un fonds de transition ouvert aux ETI). L'exécutif justifie cet accompagnement prolongé par la reprise tardive de certains secteurs, les "besoins en fonds de roulement très importants" d'autres et la fin du "quoi qu'il coûte".

Automobile : Ineos passe la seconde à Hambach

La renaissance est en route pour l'ancienne usine Smart de Moselle. Un peu plus d'un an après en avoir pris possession, le groupe britannique Ineos a fini d'en reconfigurer la chaîne de production, afin d'en sortir les futurs 4x4 de la marque. La première phase de tests vient même d'être bouclée.
⏩ **A lire :** L'usine de Hambach est prête à produire le Grenadier d'Ineos

23 février

📍 Crise Russie-Ukraine : quel impact sur les entreprises françaises ?

Après la crise sanitaire, les tensions géopolitiques. Dans une période qui ne manquait déjà pas d'incertitudes, l'onde de choc d'un conflit entre la Russie et l'Ukraine peut-elle atteindre les entreprises françaises ? A peine, assure le ministère de l'Economie. Mais certaines filières tirent déjà le signal d'alarme face aux risques de répercussions en cascade.

⏩ **A lire :** Ces entreprises françaises qui retiennent leur souffle face à la crise russo-ukrainienne

Pendant ce temps-là, pour les PME situées, presque littéralement, en première ligne, la situation reste, pour l'instant, sous contrôle... ce qui n'empêche pas d'anticiper, au cas où.

⏩ **A lire :** La Société Kaolinière Armoricaine veut poursuivre l'activité de sa filiale ukrainienne

Retour fulgurant à la confiance

En attendant, et avant que la situation géopolitique ne se dégrade, les patrons reprenaient du poil de la bête. Après deux mois de baisse, sous la pression de la cinquième vague épidémique, le climat des affaires, mesuré par l'Insee, a rebondi fortement en février (+5,1 points en un mois). Résultat, cet indicateur du moral des dirigeants n'est plus qu'à une longueur de ses précédents pics historiques, atteints en juin 2007, puis en juin et novembre 2021. Le regain de confiance est particulièrement fort dans les services (+6 points), tandis que l'industrie se montre un peu plus prudente (-1).

Redressement solide des créations

Les dirigeants sont confiants, les entrepreneurs aussi visiblement. Après un coup de mou à l'automne, les créations d'entreprise se sont vivement redressées en janvier, indique l'Insee. Au point de frôler leur précédent record mensuel.

Tassement progressif des embauches

Dynamique inverse du côté des recrutements. Entamé depuis septembre, le reflux des déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) s'est poursuivi en janvier, selon l'Urssaf, avec une baisse mensuelle de 2,4 % (après

déjà -1,5 % en décembre), en France (hors Mayotte). Les CDD longs encaissent une chute plus importante (-3 %) que les CDI (-1,7 %). Pour autant, tous ces chiffres restent bien au-dessus de leur niveau d'avant-crise.

Titres-restaurant : ultime coup de pouce de Bercy

Mis en place en juin 2020 pour soutenir les restaurateurs, le doublement du plafond quotidien des titres-restaurant devait se terminer à la fin du mois. Finalement, le dispositif est de nouveau prolongé jusqu'au 30 juin. Les détenteurs de ces titres pourront donc continuer à dépenser jusqu'à 38 euros par jour, plutôt que les 19 € autorisés en temps normal. La possibilité d'utiliser ces titres le week-end et durant les jours fériés est également prolongée. Seuls les restaurants pourront bénéficier de l'extension de cette mesure et ce, "pour une dernière fois", prévient Bercy.

Distribution : le torchon brûle, l'Etat menace

Il y a le feu dans les négociations commerciales entre distributeurs, industriels et producteurs. A cinq jours de leur date d'échéance, ces discussions annuelles se déroulent encore plus mal qu'à l'accoutumée, à en croire le gouvernement. Il déplore « un certain nombre de comportements complètement inadmissibles, et même déraisonnables ». La Répression des fraudes va être saisie, mais les victimes d'abus peuvent aussi se tourner vers le Médiateur des entreprises. En attendant, l'exécutif affiche sa fermeté : au 1er mars, les négociations devront être bouclées, sans quoi des sanctions seront prononcées « avec une extrême sévérité, mais avec discernement ». A l'heure actuelle, le taux de signatures serait de 20 points inférieurs à son niveau des années précédentes, à la même époque. Ces blocages se concentrent moins sur les PME que sur les grandes marques nationales, et s'étendent désormais aux produits non-alimentaires, relève le gouvernement.

Automobile : Stellantis roule sur l'or, le partage des bénéfices en question

Les ventes fondent, le bénéfice explose. C'est le paradoxe vécu, en 2021, par Stellantis. A l'issue de sa première année d'existence, la fusion de PSA et Fiat-Chrysler a encaissé un chiffre d'affaires de 152 milliards d'euros (+14 % en un an, sur un périmètre comparable) pour un résultat net exceptionnel de

13,4 milliards, "presque multiplié par trois par rapport à l'exercice précédent", se réjouit le groupe. Il compte en redistribuer 1,9 milliard aux salariés (et 3,3 Md€ de dividendes prévus pour les actionnaires). Ce qui devrait se traduire, pour le personnel français, par une prime d'intéressement et de participation de 4 400 euros en moyenne, selon le directeur général Carlos Tavares, sur *France Info*. Insuffisant pour la CGT. Sur Twitter, le syndicat parle de "vol manifeste" et réclame des hausses de salaire. Il estime également que la performance du groupe est due à un "gavage d'aides publiques" et aux "milliers de licenciements d'intérimaires et de suppression d'emplois de CDI". Quelque 2 600 départs supplémentaires sont encore envisagés sur les deux prochaines années, rappelle la CGT.

22 février

📍 Un horizon pour la fin des restrictions

A quand la fin du passe vaccinal et du masque en intérieur ? A chaque jour qui passe, la réponse du gouvernement se fait un peu plus précise. Et encore plus aujourd'hui. Après plusieurs jours de vagues échéances (début avril, puis mi-mars) et de critères plus ou moins changeants, Olivier Véran a abattu ses cartes devant le Sénat. L'abandon du QR code sera ainsi lié au nombre de patients encore en réanimation (« autour de 1 500 ») et à « la dynamique de l'épidémie » (« facteur R de reproduction du virus durablement inférieur à 1 » et taux d'incidence « assez faible, entre 300 et 500 au maximum »), a détaillé le ministre de la Santé. Autant de cibles qui, dans un cas comme dans l'autre, pourraient être atteintes « d'ici 2 à 3 semaines ». Ce qui n'empêchera pas une éventuelle levée du passe par étapes. Même progressivité envisagée pour le port du masque. Il pourrait être maintenu plus longtemps dans les discothèques (alors qu'il est actuellement facultatif !), bars dansants, « grands événements intérieurs », transports en commun, voire dans les écoles.

Des aides en plus pour la santé made in France

Nouvelle distribution d'enveloppe, au titre de France 2030. Cette fois, c'est la filière des dispositifs médicaux et du diagnostic in vitro qui va récupérer une part du plan d'investissement. Objectif du gouvernement : inciter les start-up, PME et ETI du secteur à innover, tester et produire leurs solutions dans

l'Hexagone, plutôt de les laisser aller voir ailleurs.

⏩ **A lire :** France 2030 réserve 400 millions d'euros à la fabrication de dispositifs médicaux

La reprise des défaillances d'entreprise

Si la dernière vague de l'épidémie se retire, celle des défaillances d'entreprise serait-elle en train d'arriver ? Après deux années au plus bas, les procédures collectives viennent d'enchaîner trois mois consécutifs de hausse, signale l'assureur-crédit Euler Hermes, avec une envolée de 18,3 % sur un an en janvier, après +9,8 % en décembre et +0,1 % en novembre. "Près de la moitié des secteurs sont frappés par cette résurgence", à commencer par les concessions et commerces automobiles. Euler Hermes relativise toutefois cette "tendance au rebond", dans la mesure où, fin janvier, les 28 659 défaillances relevées sur les douze mois écoulés demeuraient à un niveau "loin de celui de 2020 et 2019".

⏩ **A (re)lire :** Vers une hausse des procédures collectives en 2022 ?

Les prix du carburant encore au sommet

Pas de trêve sur le front des carburants. Les records ont continué à tomber la semaine dernière. Y compris pour le GNR : le prix au litre a fortement rebondi, après une courte pause au début du mois. Au 18 février, il a ainsi atteint, en moyenne, un nouveau pic historique à 1,2122 euros (+2,3 % en sept jours), selon les relevés du ministère de la Transition écologique. Les autres prix à la pompe augmentent, eux, à un rythme moins soutenu, mais restent à un niveau encore jamais vu : 1,8505 € pour le sans plomb 98 (+0,8 %), 1,7924 € pour le SP95 (+0,6 %) et 1,7051 € (+0,3 %).

Egalité salariale : J-7 avant l'index

Le compte-à-rebours est lancé. Il ne reste plus qu'une semaine aux entreprises de plus de 50 salariés pour publier leur index de l'égalité professionnelle. Attention : cet exercice annuel connaît, cette année, quelques évolutions... et mieux vaut y être attentif. "En cas de non-publication de [leurs] résultats de manière visible et lisible, de non-mise en œuvre de mesures correctives ou d'inefficience de celles-ci", les entreprises risquent "une pénalité financière jusqu'à 1 % de [leur] masse salariale

annuelle", rappelle le ministère du Travail.

⏩ **A (re)lire :** Les nouvelles obligations de l'index de l'égalité professionnelle à remplir avant le 1er mars

Métallurgie : Aubert & Duval en passe de changer de main

Décollage imminent vers d'autres cieux pour Aubert & Duval. Ce spécialiste des alliages métalliques devrait tomber dans l'escarcelle d'un consortium français tourné vers l'aéronautique, et composé, entre autres, d'Airbus et Safran.

Crise en Ukraine : plus de peur que de mal ?

La crise ouverte avec Moscou ne devrait pas impacter l'économie française. La situation géopolitique, autour des frontières de l'Ukraine, ne devrait avoir que des conséquences "contenues" sur l'Hexagone, en raison de nos relations bilatérales limitées avec la Russie (7 milliards d'euros d'exportations par an), estime en effet Bruno Le Maire, dans un message à la presse. Pour autant, Bercy va dresser "la liste des PME et TPE qui pourraient être indirectement touchées (...) pour apporter le soutien dont elles pourraient avoir besoin", assure le ministre de l'Economie, sans plus de précision.

21 février

📍 Impôts de production : les entreprises françaises trinquent...

Malgré la baisse de 10 milliards d'euros de 2021, il reste du chemin à parcourir pour que les impôts de production des entreprises françaises s'alignent sur la moyenne européenne. Ces impôts décriés par le patronat et taxés de « fiscalité punitive » par le Premier ministre Jean Castex pèsent 4,4 % du PIB selon une étude publiée aujourd'hui par l'Institut Montaigne. Hormis la Suède, personne ne fait pire en Europe. Les Allemands avec qui on aime tant se comparer sont à 0,7 % du PIB... En France, ce ne sont pas moins de 100 milliards d'euros qui rentrent dans les caisses de l'Etat - l'équivalent d'un plan de relance - avec cet ensemble de taxes hétérogènes qui sont fonction de la masse salariale, du chiffre d'affaires ou du bâti de l'entreprise. Ces impôts

de production pèsent presque trois fois plus que l'impôt sur les sociétés.
⏩ **A lire :** Les entreprises françaises restent parmi les plus taxées en Europe au niveau des impôts de production

... mais peuvent espérer des jours meilleurs

Les impôts de production deviennent l'un des thèmes économiques de la campagne présidentielle. Invités à présenter leur programme pour les entreprises à l'invitation du Medef, quatre des principaux candidats se sont aujourd'hui déclarés favorables à l'allègement de ces taxes. La droite et l'extrême-droite y sont favorables, l'écologiste Yannick Jadot la conditionne à la transition climatique. Seule la gauche n'en parle pas ou n'en veut pas. Et si Emmanuel Macron n'a pas encore présenté sa candidature, il a déjà promis il y a quelques semaines de nouvelles baisses par la voix de son ministre de l'Economie Bruno Le Maire.
⏩ **A lire :** Ce que les candidats à l'élection présidentielle proposent pour les entreprises

Les pénuries bel et bien parties pour durer

Ce que les chefs d'entreprise pressentaient, le FMI l'entrevoit. Les difficultés d'approvisionnement pourraient s'éterniser "possiblement jusqu'en 2023", du fait des restrictions supplémentaires, prises ces derniers mois en Chine et en Europe, contre le variant Omicron. Une bien mauvaise nouvelle pour l'économie : sans ces tensions, à l'automne 2021, la production industrielle aurait été 6 % plus élevée dans la zone euro, et le PIB 2 % supérieur, selon les calculs du Fonds monétaire international. La perte est donc "équivalente à environ une année de croissance, au rythme pré-pandémique", pour de nombreux pays. Sans compter l'impact sur l'inflation des biens manufacturés, avec des prix à la production en hausse de 12,5 % au troisième trimestre 2021 (contre +1,8 % de moyenne en 2017-2019). Or, la moitié de ce bond spectaculaire proviendrait directement des problèmes d'approvisionnement.

Le bois se serre les coudes contre les tensions

Et si l'action collective aidait à désamorcer les difficultés d'approvisionnement ? C'est en tout cas la carte abattue par la filière bois. Elle vient de conclure un accord pour tenter d'enrayer les exportations de grumes de chêne vers l'Asie, dont la proportion est devenu "inhabituelle par son ampleur" en 2021. Ce qui renforce d'autant les difficultés d'accès à la ressource des entreprises françaises. L'ensemble de la chaîne s'engage donc, entre autres, à développer "énergiquement" la contractualisation et, à court terme, à favoriser le recours au "Label UE", lequel prévoit "la première transformation des bois au sein de l'Union européenne", avant leur éventuel envoi à l'étranger. De son côté, l'Etat orientera ses aides, au titre des plans de relance et d'investissement, vers ces objectifs de préservation des approvisionnements.

La défense à l'avant-poste de la réindustrialisation

La réindustrialisation par le réarmement militaire. Les entreprises de la défense ont engrangé les commandes de l'Etat, ce week-end. A commencer par Nexter. L'entreprise a décroché un contrat de 600 millions d'euros pour fournir à l'Armée de terre 33 camions à canon Caesar de nouvelle génération, ainsi que "la modernisation ou le remplacement" de 76 autres. Le tout devrait se traduire par la création de près de 300 emplois. En visite dans l'usine Nexter de Roanne (Loire) samedi, Jean Castex a également promis d'engager, "dans les prochaines semaines, la 4e tranche du programme [technologique] Scorpion", pour 1,2 milliard d'euros. Il portera sur 302 véhicules Griffon, 88 Jaguar et 54 Mepac. Ces dépenses étaient, pour l'essentiel, déjà prévues. Mais le Premier ministre en a fait une illustration, et les a érigées en « contribution déterminante », de sa politique de réindustrialisation. Au sujet du retour des usines en France, « le chemin est encore long, a-t-il toutefois admis, mais le cap est clair, il est indispensable. »

18 février

📍 Le chômage recule vraiment

Une baisse sans bémol. Au quatrième trimestre, le chômage a nettement régressé en France, selon l'Insee, pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2008 (hors période Covid). Ce repli de 0,6 point en trois mois met fin à une

période de stabilité qui durait depuis un an. Il réconcilie aussi les observations de l'institut statistique avec celles de la Dares. Ce service du ministère du Travail n'a cessé de signaler, tout au long de l'année dernière, une baisse continue du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, mais, jusqu'ici, elle ne s'était pas encore traduite dans les chiffres de l'Insee (fondés sur une définition différente du chômage).

L'intérim se remet doucement

Constat plus nuancé du côté de l'intérim. En décembre, le travail temporaire représentait 709 320 postes en équivalent temps plein (+5,1 % par rapport au même mois de 2019), selon Prism'emploi. Mais ce rétablissement des effectifs est à prendre "avec prudence", tempère l'organisation professionnelle du secteur, du fait d'un effet de calendrier favorable (jours fériés le samedi) et des besoins de main-d'oeuvre artificiellement dopés par l'explosion des contaminations au Covid-19. Malgré ces effets a priori favorables, l'intérim reste affaibli sur plusieurs plans : dans le BTP (-10,4 %), chez les cadres et professions intermédiaires (-3,4 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (-1,7 %). A l'inverse, les emplois ont décollé en Bretagne (+14,9 %) et dans les transports et la logistique (+15,9 %).

Tensions de recrutement : le plan de l'Etat se déploie localement

Revers de la médaille, la bonne santé de l'emploi risque de compliquer la tâche des entreprises en proie à des difficultés pour embaucher. Leur salut passera-t-il par les sous-préfets ? Ces représentants de l'Etat ont en tout cas été incités, hier, par le ministère du Travail, à déployer "des feuilles de route locales" en faveur de l'emploi et la formation. Cette action s'inscrit dans le cadre du "plan de réduction des tensions de recrutement", présenté à la rentrée de septembre. Un programme d'1,4 milliard d'euros, dont les PME sont censées être parmi les principales bénéficiaires.

⏩ **A lire, notre dossier spécial sur le sujet :** Mobilisation générale pour la formation des salariés

Un premier prix pour le programme nucléaire